



PROCES-VERBAL
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE,
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

Commune à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars, à dix heures quarante-cinq, une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) commune à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jean CAYRON, Président
- Monsieur Jacques BACQUET
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Nicola CAYRON
- Madame Gisèle GUIRAUD
- Monsieur Christophe PANIS

Membre suppléant n'ayant pas voix délibérative :

- Monsieur Frédéric JANINET

Assistait en qualité de membre de droit :

- Madame Martine LAMASA, assistante de prévention

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Madame Nicole CAYRON

*
* *

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres présents.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour de la F3SCT sont abordés :

- 1- Approbation du PV de la séance du 22 février 2024,
- 2- Information sur la rédaction d'un règlement de travail en sécurité,
- 3- Présentation du calendrier des prochaines visites de site,
- 4- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal de la F3SCT du 22 février 2024 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la F3SCT du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur la rédaction d'un règlement de travail en sécurité :

Madame Martine LAMASA informe que la rédaction d'un règlement de travail en sécurité en lien avec la DRH est en cours.

Deux importantes thématiques ont été ajoutées, à savoir les addictions et le harcèlement.

Elle informe le comité qu'une formation de sensibilisation aux Risques Psycho-Sociaux (RPS) sera dispensée par le CDG83 à l'attention des chefs de service et DGAS le 5 avril, le 17 mai 2024 à l'attention des agents. Mme LAMASA travaille actuellement à la rédaction d'une note relative au dispositif de signalement de tout acte de harcèlement moral, sexuel ou sexiste.

L'administration insiste néanmoins sur l'absence de situation de harcèlement déclarée.

Concernant le registre de santé et de sécurité au travail, Mme LAMASA informe la F3SCT qu'il est envisagé de mettre en place une rubrique dédiée sur l'intranet. Cette rubrique permettrait à chacun de signaler un risque éventuel observé ou connu, un accident ou un incident vu ou vécu, un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité ou toute suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

3. Présentation du calendrier des prochaines visites de site :

Les représentants du personnel, accompagnés de Monsieur BACQUET, réaliseront des visites sur sites des crèches selon le planning suivant :

- Le 29 mars 2024 : crèches de la Bouverie,
- Le 2 avril : crèches du village et des Issambres.

Les comptes-rendus de ces visites seront présentés lors de la prochaine F3SCT au présent PV.

4. Questions diverses :

Monsieur PANIS demande l'état d'avancée de sa demande relative à la compensation de la pénibilité par des jours de congés, notamment pour les agents de la Police Municipale.

L'administration lui répond que Mme LAMASA a réalisé un audit à ce sujet.

L'analyse de cet audit sera présentée par Mme LAMASA lors de la prochaine F3SCT avant que l'autorité territorial ne prenne de décision à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h00.

Le Président
Jean CAYRON



La Secrétaire,
Nicole CAYRON